

Novembre
2017

n°240

Compte-rendu
de la réunion du
7 novembre
2017

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
 - Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
 - Maurice FULCHIRON (Adjoint)
 - Bruno GREGOIRE (Adjoint)
 - Karen BONNIER
 - Solange POULAT
 - Séverine VILLEMAGNE
 - Olivier BONNEFOY
 - Marina VILLARD
 - Isabelle PONCET
 - Xavier GRANJON
 - Emmanuel ROUSSET
 - Didier THELISSON
 - Danielle POULAT
- Absent excusé :**
- Gérard THIZY

▪ Décisions modificatives

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

Budget Commune : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 11.500 €.

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 189.000 €.

Budget eau : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 25.000 €.

Budget Lotissement : Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 127.000 €.

Budget CCAS : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 300 €.

▪ Achat du bâtiment Grataloup :

Suite à la cessation d'activité de la boucherie-charcuterie-salaison Grataloup, le bâtiment et le terrain sont en vente. Lors de la réunion de réflexion sur les commerces et l'aménagement du centre Bourg, il est ressorti que ce bien, situé

sur un terrain plat et au centre du village, présente un réel intérêt général car son acquisition constituerait une réserve foncière qui pourrait permettre de répondre à de futurs besoins : logement social, commerce ou autres activités d'intérêt communal. Aussi, le Conseil approuve l'acquisition de ce bien au prix de 120.000 € et décide que cet achat fera l'objet d'un acte administratif.

▪ Réflexion sur les rythmes scolaires de la rentrée 2018 :

Les débats sur ce sujet, font ressortir que les coûts engendrés par cette réforme ont été très importants. D'un point de vue de gestionnaire, le Conseil Municipal décide qu'un retour à la semaine de 4 jours serait préférable. Cette proposition sera faite au Conseil d'école.

▪ Demande complémentaire de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Forez Est :

Il est rappelé que par délibération du 5 septembre 2017, le Conseil Municipal avait sollicité le versement du soutien attribué par Forez-Est à la commune par le versement d'un fonds de concours de 14.662 € sur les travaux de réfection de la toiture du gymnase et par un droit de tirage voirie pour la somme de 34.427 €. Cependant il s'avère que les travaux de voirie ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la commune et non pas sous la maîtrise d'œuvre de Forez Est aussi le Conseil Municipal décide de demander le versement de la totalité du fond de concours soit 49.089 €

▪ Présentation des commissions de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :

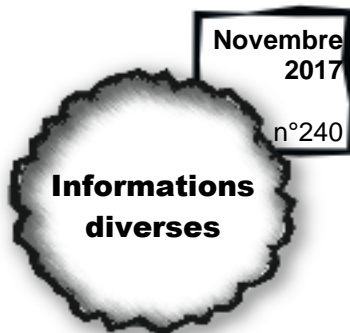
A compter du 1er janvier 2018, Grammond fera partie de la CCMDL. Les commissions sont déjà en place et il conviendra de désigner des délégués qui participeront aux réunions. Les conseillers municipaux commencent à réfléchir à leur participation aux 15 commissions qui sont : agriculture, assainissement-rivières, voirie, culture, économie, jeunesse et sport, ordures ménagères, solidarité-enfance, tourisme, urbanisme et habitat, forêt, bâtiment, transition énergétique, finances et ressources humaines.

▪ Travaux voirie :

Les travaux du programme voirie 2017 sont terminés. La réfection du chemin des Cumines a pu être rajoutée aux travaux initialement prévus et l'entreprise Colas a effectué le raboutage du chemin de Rampeau sous la maîtrise d'œuvre de la communauté de communes.

▪ Question diverses :

- *Poste d'agent d'entretien*: Quatre candidatures ont été reçues. Les entretiens auront lieu le lundi 20 novembre.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **décembre 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Secrétariat de mairie**

Il sera fermé le jeudi **7 décembre** pour cause de formation et du **23 décembre au 3 janvier 2018 inclus** pour cause de congés

✓ **Ordures ménagères:**

La distribution des sacs poubelles se fera au domicile de chacun courant décembre et janvier. Comme les années précédentes, ne seront distribués aux ménages, que des sacs de **50 litres**.

Attention ! A compter du 1^{er} janvier 2018, la facturation du service de collecte et de traitements des déchets sera modifiée. En effet, jusqu'à présent, elle était intégrée à la taxe foncière bâtie, désormais elle fera l'objet d'une facturation à part et sera calculée au nombre de personnes présente au sein du foyer. Aussi, nous vous invitons à nous faire connaître tout changement dans votre foyer afin que le calcul de la redevance soit conforme à la réalité.

✓ **Listes électorales :**

Afin de se faire inscrire sur les listes électorales, **les nouveaux habitants** et les personnes qui ont omis de le faire jusqu'à présent doivent **se présenter en mairie** munis d'une pièce d'identité **avant le 22 décembre**. Du 23 au 31 décembre, le secrétariat étant fermé, il sera possible de s'inscrire sur internet sur www.grammond.fr en cliquant sur l'onglet « Accédez aux démarches en ligne ».

✓ **Fermeture des services de délivrance des certificats d'immatriculation et permis de conduire :**

Depuis le 2 novembre 2017, les services de la préfecture de la Loire et de la sous-préfecture de Montbrison chargés de la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire sont définitivement fermés.

Désormais, vous devez effectuer vos démarches en ligne sur le site www.ants.gouv.fr ou à l'aide des points numériques situés à la préfecture et à la sous-préfecture de Montbrison aux heures habituelles d'ouverture.

✓ **Collecte de bouchons de plastique :**

Une collecte de bouchons de plastique, de bouchons de liège, de faux liège, de faisselles (grandes et petites), de matériel d'écriture (stylo usagé, tube de colle vide...) a été mise en place en accord avec la mairie au profit de l'association Handi'chiens (www.handichiens.org).

Handi'chiens est une association qui a pour mission d'éduquer des chiens d'assistance capables d'aider et d'accompagner les personnes handicapées en fauteuil roulant dans les situations de la vie quotidienne.

L'argent payé par le recycleur (280 €/T) est reversé directement à l'association Handi'chiens, par l'association 2MC qui gère la logistique de la collecte. **Les bouchons sont à déposer à la maison communale.**

Si vous souhaitez des informations sur l'association, Marie-Pierre et André VEYRET 04 77 89 01 66 se tiennent à votre disposition pour toute précision et des flyers sont à votre disposition à la mairie.